

Extrait du registre des décisions

Bureau du 26 février 2026

n° 004-26

Objet : RS - Approbation de la convention pour la mise à disposition de la parcelle HB119 à Chambéry pour l'entreposage de matériel dans le cadre de la réalisation des piézomètres dans la nappe de Chambéry

- date de convocation le 20 février 2026
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-six février douze heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Grand Chambéry, salle du Nivolet, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 29

Aillon-le-Jeune	
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Sylvie Koska - Thierry Repentin
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fresso
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin
La Thuile	
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés : 23

Marie Bénévise - Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Arthur Boix-Neveu - Vincent Boulnois - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Philippe Ferrari - Sandra Ferrari - Philippe Gamen - Alexandre Gennaro - Pascal Ginollin - Max Joly - Luc Meunier - Vincent Miguet - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Marie Perrier - Jean-François Poitou - Damien Regairaz - Alain Thieffenat - Thierry Tournier

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 26 février 2026

délibération n° 004-26

objet **RS - Approbation de la convention pour la mise à disposition de la parcelle HB119 à Chambéry pour l'entreposage de matériel dans le cadre de la réalisation des piézomètres dans la nappe de Chambéry**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, rappelle que la société Forasud est titulaire du marché n° 250151 pour la réalisation de piézomètres et de pompages dans le cadre de l'amélioration des connaissances de la nappe de Chambéry.

Le siège de l'entreprise étant situé dans les Bouches-du-Rhône, elle a sollicité Grand Chambéry pour pouvoir entreposer le matériel nécessaire à l'exécution du marché sur un site proche de la réalisation des travaux.

Il est proposé de mettre à disposition de l'entreprise, à titre gratuit, la parcelle HB119 appartenant à Grand Chambéry et située avenue de la Houille Blanche à Chambéry, pour toute la durée de réalisation des travaux, jusqu'au 1^{er} juin 2026 au plus tard.

Une convention est proposée pour encadrer les modalités de cette mise à disposition.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les conventions de mise à disposition de biens meubles et immeubles,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver la convention pour la mise à disposition de la parcelle HB119 à Chambéry pour l'entreposage de matériel dans le cadre de la réalisation des piézomètres dans la nappe de Chambéry,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer cette convention et tous documents à intervenir,

Article 3 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

004-26

Objet de l'acte :	RS - Approbation de la convention pour la mise à disposition de la parcelle HB119 à Chambéry pour l'entreposage de matériel dans le cadre de la réalisation des piézomètres dans la nappe de Chambéry
Classification Préfecture :	3 - Domaine et patrimoine 3 - Locations 4 - Autres baux
Date de l'acte :	26 février 2026
Annexe(s) :	Convention

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20260226-lmc1H35361H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H35361H1

Date de transmission en Préfecture :	27 février 2026
Date de réception en Préfecture :	27 février 2026
Date de publication sur le site internet:	vendredi 27 février 2026